

Convention médicale 2016



Facturation : ce qui change au 1^{er} juillet 2017

Médecin généraliste OU spécialiste en médecine générale

Application de la MCG

MAJORATION DE COORDINATION GÉNÉRALISTE Passage de 3 € à 5 €	Secteur 1 et Secteur 2 OPTAM	Secteur 2	
		Hors CMU-C ou ACS	CMU-C ou ACS tarif opposable obligatoire
Consultation enfant de moins de 16 ans* : Consultation de suivi avec retour d'information vers le médecin traitant s'il existe	Avant : pas de MCG G (S) (25€) + MCG (5€) = 30 €	Avant : pas de MCG C (23 €)	Avant : pas de MCG G (S) (25€) + MCG (5€) = 30 €
Consultation des patients de 16 ans et plus : Consultation coordonnée et de suivi par le médecin correspondant dans le cadre du parcours de soins, avec retour d'information vers le médecin traitant	Avant : MCG (3 €) G (S) (25€) + MCG (5€) = 30 €	Avant : pas de MCG C (23 €)	Avant : MCG (3 €) G (S) (25€) + MCG (5€) = 30 €

Nouveaux codes-tarifs en métropole et outre-mer

	Métropole	Guadeloupe / Martinique	Guyane / Réunion	Mayotte
G / GS / VG / VGS	25,00 €	29,60 €	29,60 €	29,60 €

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site : <http://convention2016.ameli.fr/>



* Pour les consultations des enfants de 0 à 6 ans, la MCG est compatible avec la MEG